

Séance du Conseil communal du mardi 21 mai 2002.

1. Procès-verbal de la séance tenue par le Conseil communal le lundi 22 avril 2002. Approbation.

CULTES

2. Comptes 2001 des Fabriques d'Eglise :

- Saint-Julien à Ath
- Saint-Martin à Ath
- Saint-Jean l'Evangeliste à Arbre
- Saint-Pierre à Gibecq
- Saint-Quirin à Houtaing
- Saint-Ursmer à Ormeignies
- Notre-Dame à Villers-Notre-Dame
- Saint-Amand à Villers-Saint-Amand

Avis.

3. Compte de l'exercice 2001 du Synode de l'Eglise Protestante Unie de Belgique. Avis.

4. Budget 2002. Modifications budgétaires des Fabriques d'Eglise de Villers-Notre-Dame à Villers-Notre-Dame et de Saint-Amand à Villers-Saint-Amand. Avis.

5. Budgets 2002 des Fabriques d'Eglise :

- Saint-Julien à Ath
- Saint-Martin à Ath
- Saint-Jean l'Evangeliste à Arbre
- Sainte-Vierge à Bouvignies
- Saint-Jean l'Evangeliste à Ghislenghien
- Saint-Pierre à Gibecq
- Saint-Quirin à Houtaing
- Saint-Denis à Irchonwelz
- Saint-Martin à Lanquesaint
- Notre-Dame de la Visitation à Ligne
- Sainte-Waudru à Maffle
- Saint-Pierre à Mainvault
- Saint-Pierre à Meslin-l'Evêque
- Saint-Sulpice à Moulbaix
- Notre-Dame d'Autreppe à Ormeignies
- Saint-Ursmer à Ormeignies
- Saint-Pierre à Ostiches
- Notre-Dame à Villers-Notre-Dame
- Saint-Amand à Villers-Saint-Amand

Avis.

6. Budget de l'exercice 2002 du Synode de l'Eglise Protestante Unie de Belgique. Avis.

PLANS SOCIAUX INTEGRES 2000 ET 2001

7. Rapports financiers. Décision.

Dans le courant de l'année 1997, afin de garantir une meilleure stabilité et par là l'efficacité des actions des communes, le Gouvernement Wallon décidait de remplacer les programmes d'actions de lutte contre l'exclusion sociale – à échéance annuelle – par des **plans sociaux intégrés**.

Il a ainsi été décidé, en séance du 16 septembre 1997, de souscrire à cette mutation et de déposer des projets successifs permettant la poursuite de l'action menée sur l'entité depuis 1993.

Afin de satisfaire au prescrit de l'article 7 de l'Arrêté ministériel d'octroi de la subvention, le Collège des Bourgmestre et Echevins soumet le rapport financier des exercices 2000 et 2001.

Les rapports d'évaluation des actions menées ont été approuvés antérieurement.

Vu l'urgence générée par la nécessité de déposer les documents comptables auprès des autorités de tutelle avant le 30.04.2002, le Collège des Bourgmestre et Echevins, en séance du 22.04.2002, a visé favorablement ces bilans financiers.

INTERCOMMUNALES

8. Intercommunale de Gaz et d'Electricité du Hainaut Occidental (IGEHO). Assemblée générale ordinaire. Rapports du Conseil d'Administration, du Collège des Commissaires et du Comité de Surveillance. Approbation. Rapport du réviseur d'entreprise. Notification. Comptes annuels arrêtés au 31/12/2001. Approbation. Décharge à donner aux membres du Conseil d'Administration, du Collège des Commissaires, du Comité de Surveillance et au réviseur d'entreprise pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2001.

L'assemblée générale ordinaire de l'Intercommunale I.G.E.H.O. aura lieu le jeudi 30 mai 2002 à Tournai.

Afin de donner mandat aux délégués, il importe d'émettre les considérations relatives au premier point porté à l'ordre du jour, à savoir :

1) Rapports du Conseil d'administration, du Collège des Commissaires et du Comité de surveillance. Approbation. Rapport du réviseur d'entreprise. Notification.

2) Comptes annuels arrêtés au 31.12.2001. Approbation.

3) Décharge à donner aux membres du Conseil d'administration, du Collège des Commissaires, du Comité de surveillance et au réviseur d'entreprise pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2001.

9. Intercommunale de Gaz du Hainaut (IGH). Assemblée générale ordinaire. Modifications statutaires. Approbation. Rapports du Conseil d'Administration, du Collège des Commissaires et du Comité de Surveillance. Approbation. Rapport du réviseur d'entreprise. Notification. Comptes annuels arrêtés au 31/12/2001. Approbation. Décharge à donner aux membres du Conseil d'Administration, du Collège des Commissaires, du Comité de Surveillance et au réviseur d'entreprise pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2001.

L'assemblée générale ordinaire de l'Intercommunale de Gaz du Hainaut (I.G.H.) aura lieu le lundi 27 mai 2002 à La Louvière.

Afin de donner mandat aux délégués, il importe d'émettre les considérations relatives au premier point porté à l'ordre du jour, à savoir :

1) Modifications statutaires. Approbation.

2) Rapports du Conseil d'administration, du Collège des Commissaires et du Comité de surveillance. Approbation. Rapport du réviseur d'entreprise. Notification.

3) Comptes annuels arrêtés au 31.12.2001. Approbation.

4) Décharge à donner aux membres du Conseil d'administration, du Collège des Commissaires, du Comité de surveillance et au réviseur d'entreprise pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2001.

POLICE LOCALE

10. Transfert du personnel des brigades territoriales de la police fédérale dans le Corps de la police locale. Avis.

Afin de satisfaire au prescrit de l'article 1^{er} de l'A.R. du 16.11.2001 portant exécution de l'article 235, al. 1^{er} de la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, le Conseil communal doit donner son avis quant au nombre de membres du personnel des brigades territoriales de la police fédérale qu'il souhaite reprendre définitivement dans le corps de la police locale.

Sur proposition de M. Eddy Maillet, Commissaire de police-Chef de corps, il est suggéré au Conseil communal de transférer les 23 membres de l'ex-brigade de la police fédérale d'Ath ainsi qu'un commissaire de police (actuellement Chef de zone) provenant de la police fédérale.

Cette décision ne revêt qu'un caractère de régularisation. En effet, l'ensemble des policiers fédéraux présents dans la zone de police au début de cette année ont déjà été transférés nominativement dans la zone par l'Arrêté Royal du 17 février 2002.

DISTRIBUTION D'EAU

11. Adduction de la Dendre supérieure. Projet des travaux de remplacement de l'armoire électrique de commande de la station de pompage de Maffle. Approbation.

Par courrier de ce 26 avril 2002, la Société Wallonne des Eaux a fait savoir qu'il était nécessaire de remplacer l'armoire électrique de commande de la station de pompage de Maffle, destinée à assurer l'alimentation de l'adduction de la Dendre supérieure.

En effet, celle actuellement en place qui date du début des années 70, est devenue vétuste et n'offre plus une grande fiabilité de fonctionnement.

Cette situation risque d'entraîner à court terme des perturbations dans l'adduction.

La Société Wallonne des Eaux propose donc de rénover entièrement l'armoire électrique de commande des groupes.

Cette dépense sera financée sur les fonds propres de la S.W.E.

LOTISSEMENT

12. Rue du 7 Juillet à Rebaix (9 lots). Approbation du projet d'équipement.

Le 11 janvier 2002, une demande de permis de lotir a été introduite pour les terrains sis à Rebaix, rue du 7 Juillet, cadastrés Section C, n° 4^d et 4^e (pour 9 lots).

Le Conseil communal doit délibérer sur les équipements proposés pour rendre constructible les parcelles délimitées, parcelles situées en zone d'habitat à caractère rural (l'épuration individuelle sera imposée aux nouvelles constructions).

Aucun permis de bâtir ne sera octroyé avant la complète réalisation des travaux.

MATERIEL ET FOURNITURES

13. Acquisition de machines et de petit matériel d'équipement destiné au Service des Espaces Verts. Approbation du projet et choix des modes de passation des marchés et de financement.

Lors de l'élaboration du budget extraordinaire de l'exercice 2002, un crédit avait été inscrit à l'effet de couvrir les dépenses inhérents à l'entretien et à la réparation du matériel d'équipement du Service des Espaces Verts et notamment le tracteur Etesia.

Il s'avère que ces crédits peuvent être utilisés à d'autres fins au sein de ce service et, plus particulièrement, à l'acquisition de machines et de petit matériel d'équipement.

Sur base du rapport dressé par le Chef du Service des Espaces Verts, il appert que les taille-haie, tronçonneuses, débroussailleuses, repris dans le petit matériel, sont fortement sollicités et ont une durée de vie rarement supérieure à 5 ans.

Afin de demeurer opérationnel à tout instant, il est proposé d'acquérir quelques machines afin de remplacer celles montrant des signes de faiblesse.

Sur un autre plan, le matériel de sécurité utilisé sur chantier mobile (cônes, panneaux pliants, etc.) ne correspond plus au nombre d'équipes évoluant sur le territoire de l'entité.

Il conviendrait donc d'acquérir quelques éléments complémentaires.

Ce marché pourrait être passé par voie de procédure négociée sans publicité auprès des différents fournisseurs locaux.

INFORMATIQUE

14. Mise à jour des logiciels informatiques. Approbation du projet et choix des modes de passation des marchés et de financement.

La société Microsoft vient de changer sa politique en matière de commercialisation de ses célèbres et universels logiciels WINDOWS et OFFICE. Désormais, le client est devant cette alternative :

- il souscrit un contrat, une sorte d'abonnement, pour bénéficier des mises à jours fréquentes des produits de cet éditeur de logiciels pour une durée de deux ans; dans ce cas, il bénéficie de conditions financières avantageuses ;
- il renonce à cette formule et devra alors payer le prix plein pour chaque nouvelle licence acquise.

Pour donner un ordre de grandeur, la différence de prix entre la mise à jour et la licence nouvelle est de l'ordre de 40%. L'offre de mise à jour est en outre limitée dans le temps : elle prend fin le 31 juillet 2002 ; passé ce délai, les mises à niveau seront payables au prix fort. Pour le centre administratif, la bibliothèque et les directions scolaires, une bonne centaine de stations de travail et six serveurs sont concernés.

Ce changement brusque de politique bouleverse les habitudes du marché ; cette forme de sommation avec un délai court peut être ou non appréciée, mais il peut être intéressant d'y souscrire pour différentes raisons.

Un cahier des charges a été dressé par le service informatique communal.

Les crédits budgétaires sont inscrits au service extraordinaire du budget initial de l'exercice 2002.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

15. Plan communal d'aménagement dit des Matelots. Détermination du périmètre (parties Nord et Sud) et approbation du principe d'un plan d'expropriation et de la dérogation partielle au plan de secteur.

En séance du 14 septembre 2001, le principe de l'étude de plusieurs plans communaux d'aménagement à élaborer sur le territoire de l'entité a été approuvé.

Le premier d'entre eux concerne les terrains situés à la rue des Matelots, au chemin des Sports et route de Lessines, s'étendant jusqu'à la Dendre, et dont une partie est reprise en zone d'aménagement différé au plan de secteur.

En fonction des situations de droit et des limites naturelles ou bâties, l'auteur de projet désigné pour cette étude, a établi un projet de plan en deux volets.

Le premier vise la partie nord du site, sur une surface d'environ 61 ha, est pourvu d'un plan d'expropriation, et prévoit des dérogations en matière d'affectation pour assurer un aménagement cohérent dans le respect de l'économie générale du plan de secteur. Il pourrait être dénommé 'PCA des Peupliers'.

Le second concerne un triangle sud, incluant la zone d'aménagement différé, et n'est pas accompagné de plan d'expropriation. S'appuyant sur la rue du même nom, il garderait l'appellation 'PCA des Matelots'.

ENSEIGNEMENT COMMUNAL

16. Liste des emplois vacants au 15 avril.

Le décret du 6 juin 1994 fixant le statut des membres du personnel subsidié de l'enseignement officiel subventionné stipule à l'article 31 que les emplois vacants sont recensés au 15 avril.

Seront conférés à titre définitif, ceux qui demeurent vacants dans chacune des fonctions au 1^{er} octobre suivant, à concurrence du nombre maximum d'emplois qui ont fait l'objet d'un appel aux candidats à la nomination au mois de mai précédent.

17. Programme d'informatisation dans les écoles fondamentales. Approbation du projet et choix des modes de passation de marchés et de financement. Phase II.

Le projet d'informatisation dans le réseau de l'enseignement communal a vu le jour en 1998 en dotant d'ordinateurs les directions d'école. En 1999, la Communauté Française et la commune ont continué à équiper chaque école de matériel informatique. Au cours des deux dernières années scolaires, une soixantaine d'enseignants du réseau communal a suivi une formation spécifique au sein des écoles communales. Un dernier lot de plus de 50 ordinateurs vient d'être affecté dans les classes du fondamental ;

Dans un second temps, le projet d'intégration du multimédia dans les écoles doit évoluer ; l'enseignant doit commencer à utiliser le matériel mis à sa disposition tout en continuant à lui donner les moyens de parfaire son usage ;

L'ordinateur est un outil supplémentaire d'aide à la pédagogie. L'informatique doit permettre de mettre en place des projets qui combinent des activités de recherche et d'échange informatisés à des niveaux accessibles aux élèves. Il convient dès lors d'implanter utilement le matériel et en suffisance ; L'objectif à atteindre est de 3 ordinateurs et une imprimante dans chaque classe du réseau fondamental.

Internet est un outil multimédia qui permet de développer la communication, la correspondance. Il faut veiller à connecter chaque école pour que des échanges puissent avoir lieu et ce dans des conditions optimales ; il faut donc aboutir à ce que chaque école où s'offre la possibilité d'une connexion de type A.D.S.L. puisse en bénéficier.

Certaines écoles disposent d'un local permettant d'implanter des plates-formes informatiques ; certaines sont déjà opérationnelles (école de Rebaix), d'autres nécessitent des améliorations (école Georges Roland), d'autres encore sont à l'étude ; ces laboratoires munis d'équipements sophistiqués (projecteur, casques, scanner,...) permettent de concevoir notamment des cours de langues assistés par ordinateur ; au-delà de leur usage scolaire, ces plates-formes peuvent être mises à la disposition de la population comme centre de formation multimédia.

RENOVATION URBAINE

18. Quote-part Ville dans les travaux d'aménagement des abords du FOREM. Décision.

En novembre 1998, dans le cadre des travaux de rénovation par le FOREM, du site des anciens Silos de la Dendre à la rue de la Station, la Ville s'est engagée à financer une partie des investissements relatifs à l'aménagement des abords et ce, dans l'éventualité où le FOREM n'aurait pas suffisamment de crédits pour couvrir l'ensemble des travaux.

Pour rappel, par bail du 18 décembre 2001, le FOREM a concédé gratuitement à la Ville un droit d'occupation de 99 ans sur ces abords consistant en un parc ouvert au public, une place publique au service de la collectivité et une voirie arborée à usage de piétonnier et de desserte pour les riverains.

Les travaux étant aujourd'hui terminés et réceptionnés, le FOREM réclame la quote-part de la Ville.

Les allocations nécessaires seront prévues au prochain cahier des modifications budgétaires.

19. Convention-exécution 2002. Décision.

Par arrêté ministériel du 21 mars 1990, le périmètre de rénovation urbaine, initialement limité à l'îlot de la Caserne Siron, a été étendu au « Centre Ancien ».

Le schéma-directeur établi au début de cette opération a déterminé les principaux îlots du Centre Ville à assainir et revitaliser, notamment les îlots rue du Mouton, rue d'Enghien, rue de Gand et rue de France.

Chaque année, la Ville peut ainsi conclure avec la Région wallonne une convention-exécution sur base d'un programme d'acquisitions et travaux projetés, permettant à la Ville de bénéficier d'une subvention de 75% du montant total du programme.

Le 18 mars 2002, le Collège a donc établi un projet de programme à soumettre à M. le Ministre Daerden en vue de solliciter la convention-exécution 2002 (ré affectation).

I. Les acquisitions

Ilot rue de Gand.

Cette opération , qui vise à assainir le quadrilatère délimité par les rues de Gand, des Frères Descamps, du Puits Caffin, de la Magdeleine et Juste Lipse , viendra compléter celles déjà réalisées à la rue de la Station, et ce, en vue de revitaliser à moyen terme tout le quartier de la Gare.

Pour entamer cette opération, la Ville pourrait acquérir les anciens magasins François, sis rue de Gand 10-12.

Ilot rue de France.

Cette opération vise à assainir et revitaliser le quadrilatère délimité par la rue de France, le Boulevard du Château , la rue de Brantignies et la rue Coussin.

Pour entamer cette opération , la Ville a récemment acquis l'immeuble rue de France, 26 ainsi que 3 garages.

L'acquisition par la Ville de l'immeuble 20-22 de la rue de France permettrait d'aérer le cœur de l'îlot et de donner un dégagement arrière à plusieurs maisons de la rue de Brantignies.

II. Les travaux

Ilot rue du Mouton.

Le projet de rénovation urbaine du quadrilatère délimité par les rues du Mouton, des Frères Gilbert, Place Ernest Cambier et rue aux Gâdes comprend la construction de 8 logements (financés par la SWL), l'aménagement des abords (Ville + ex Fond Brunfaut) et des démolitions et réfection des murs en limite de propriété (Ville + RU).

L'approbation par la SWL du marché relatif à la construction des 8 logements étant fixée au 21 août 2003, il est impératif, sous peine de perdre ces crédits, d'inscrire ce projet à la convention 2002.

Ilot rue d'Enghien.

Le projet de rénovation urbaine du quadrilatère délimité par les rues des Récollets, d'Enghien, du Gazomètre et l'Athénée comprend la construction/rénovation de 24 logements (financés par la SWL), l'aménagement des abords (Ville + ex Fond Brunfaut) et des démolitions et réfection des murs en limite de propriété (Ville+ RU).

L'approbation par la SWL du marché relatif à la construction/rénovation des 24 logements étant fixée au 21 août 2003, il est impératif, sous peine de perdre ces crédits, d'inscrire ce projet à la convention 2002.

Ilot rue de la Station.

Ce projet comprend la construction de 10 appartements (SWL)avec ascenseur (Ville), l'aménagement des abords (SWL + ex Fond Brunfaut) et la réfection des murs arrières des maisons sises à l'angle de la rue de la Station et de la rue des Récollets (Ville + RU).

L'approbation de ce marché par la SWL est quant à elle fixée au 31 décembre 2002.

Toutefois, la législation relative à la rénovation urbaine prévoit que la Ville doit, périodiquement, rembourser à la Région wallonne ou réaffecter à une autre opération de rénovation urbaine le produit des ventes et baux emphytéotiques relatifs à des biens acquis et/ou rénovés avec des subsides rénovation urbaine.

En conséquence, la subvention accordée par la Région wallonne est d'office diminuée du montant de ces ré affectations.

REVITALISATION URBAINE

20. A. Revitalisation urbaine

Esplanade et Boulevard de ceinture : principe, périmètre, marchés de services. Décisions.

B. Aménagement et sécurisation

Place de Lorette et abords : marché de service. Décisions.

C. Aménagement d'espaces verts et abords

Jardin de Liessies : marché de service. Décisions.

Dans le cadre de l'ancrage communal, la Ville pourrait initier un plan d'aménagement urbain s'articulant autour de plusieurs projets pivots :

A. Revitalisation urbaine – Esplanade et Boulevard de Ceinture.

Le 25 mars dernier, le principe de l'étude d'un plan communal d'aménagement sur le site de l'Esplanade en vue de permettre l'établissement d'un ensemble d'emplacements et garages souterrains et l'érection d'immeubles à appartements aux abords de l'espace vert principal a été approuvé.

Les études préliminaires menées avec les départements de l'Aménagement du Territoire de la Région wallonne ont confirmé l'intérêt du projet, qui se verrait toutefois retirer le bâtiment de la rue Isidore Hoton.

A proximité de là, un premier périmètre de revitalisation a été obtenu voici quelques années dans le cadre d'une restructuration hospitalière dans l'îlot de l'ancienne Clinique de l'Esplanade. Il a donné des résultats très appréciables et est maintenant clôturé.

Le privé veut encore y ériger 25 logements et, en une seconde phase, des logements et bureaux complémentaires.

D'autres investissements privés doivent être réalisés, principalement en matière de logement, et ce, dans un rayon de 300m maximum de l'Esplanade.

Un nouveau périmètre de revitalisation pourrait ainsi être défini, baptisé « L'Esplanade et Boulevard de Ceinture », englobant une partie importante du centre ville déjà inscrite en rénovation urbaine ainsi que le Boulevard de Ceinture.

Sur base de ce périmètre et d'une convention à signer ultérieurement avec les investisseurs privés, la Ville pourrait solliciter auprès du Ministre compétent de la Région wallonne, au travers des conventions-exécution 2003, 2004, 2005 et 2006, une subside à 100% pour l'aménagement de parkings et garages souterrains sous l'Esplanade et le reconditionnement de celle-ci.

La Ville financerait la mission d'auteur de projet pour l'étude relative à l'esquisse du projet des parkings et garages souterrains sous l'Esplanade afin de définir les prescriptions à imposer à l'opérateur privé.

B. Aménagement et sécurisation – Place de Lorette et abords.

Une seconde zone d'action, située hors périmètre de revitalisation, s'inscrit dans le prolongement des études entamées au faubourg de Bruxelles, à proximité du contournement routier.

La place de Lorette serait ainsi structurée en espace public de qualité et la circulation tant automobile que des usagers lents serait sécurisée. Parallèlement, la construction de logements privés atténuerait l'impact visuel négatif des deux ensembles hauts existants, sans réduire la zone de stationnement, et améliorerait l'image d'entrée de la Ville.

La Ville supporterait les frais d'étude de ces aménagements qui seraient financés dans la plus large mesure possible par le M.E.T et la cellule ruralité du Ministère de l'Agriculture et de la Ruralité.

C. Aménagement d'espaces verts et abords – Jardin de Liessies.

Sur les anciens sites Cauvin et Carlier à l'Impasse Carton et le long de la rue de Liessies, un investisseur privé pourrait ériger 30 logements moyens à vendre.

La Ville pourrait participer à cette opération pour que celle-ci puisse trouver une heureuse issue tout en aménageant et sécurisant le quartier.

Ainsi, en devenant propriétaire de +/- 50a de terrain, actuellement occupé par des espaces enherbés et laissés en friche, la Ville pourrait introduire un projet avec parc et jardins, qui compléterait heureusement les efforts réalisés par ce promoteur qui prend le risque d'acheter des friches industrielles et de les transformer en habitat et ce, à proximité de la gare.

Des subsides de l'ordre de 60 à 75% pourraient être obtenus auprès de la cellule ruralité du Ministère de l'Agriculture et de la Ruralité.

Ces trois opérations permettront de joindre des objectifs aussi importants et divers que créer des logements au centre ville, assurer une mixité sociale de celui-ci, améliorer l'attractivité du noyau urbain, rénover les friches industrielles, favoriser la vie socio-économique, assurer un environnement de qualité et sécurisé.

ABATTOIR

21. Informatisation. Modes de marché et de financement. Décision.

La Commune est entrée, voici bien des années déjà, de plein pied dans l'ère de l'information électronique. Aujourd'hui, les systèmes informatiques communaux réunissent des centaines de milliers de fichiers, de documents de toutes sortes qui constituent un volume d'informations atteignant plusieurs dizaines de gigaoctets de données.

Avec l'avènement des technologies numériques, bien des modifications ont été apportées dans certains services.

Il convient maintenant de moderniser le système informatique de l'Abattoir communal afin qu'il puisse répondre aux besoins indispensables au bon fonctionnement de cet outil.

La quantité de documents et de formalités administratives, sur support papier, n'a cessé de croître. Cette masse de renseignements et démarches obligatoires devient difficile à gérer de manière traditionnelle, dans un monde où l'accès rapide à l'information est un gage d'efficacité. Il sera également nécessaire d'acquérir, pour la mise en place de ce système informatique, un ordinateur de type P.C. avec écran plat LCD 15 pouces.

Un cahier des charges a été dressé par le service informatique communal.